

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Septembre 2026 à 18 H 15

Commune de FLESSELLES

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du mercredi 30 septembre 2026 à 18 heures quinze minutes, sous la présidence de Mr OULD Rayan, Maire.

Membres présents : AIT CHADI Nouara, ANTHOENE Maxime, BOUCHER Sophie, DAUPHIN René, DEBONNE Hélène, DEVAUCHELLE Antoine, DUPONT Sophie, DUPONT Jérôme, LEFEBVRE Noël, MOUILLARD Aurélien, GONERA-THEOT Nathalie, LEU Eric, MOREL Claude, OULD Rayan, THEBAUD Denise, VANHILLE Alexandre, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés : BUÉ Anna, HORCHOLLE Dany,

Pouvoirs :

Mme BUÉ Anna a donné pouvoir à Mr DEVAUCHELLE Antoine

Mr HORCHOLLE Dany a donné pouvoir à Mr OULD Rayan

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mr VANHILLE Alexandre pour remplir les fonctions de secrétaire. Le procès-verbal de la séance du 06 Juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à un groupement d'agriculteurs pour exposer le projet d'un méthaniseur sur le territoire

ORDRE DU JOUR :

1 -Règlement intérieur du Conseil Municipal

.Monsieur le Maire donne lecture du projet de Règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de FLESSELLES.

Délibération n° 42/2026 – 19 voix POUR

2 – Règlement du marché

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer un règlement pour le marché du mercredi dans la commune, précisant les droits et les obligations des commerçants non sédentaires.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Règlement du marché Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ADOPTER le règlement du marché hebdomadaire de la commune de FLESSELLES

Le présent règlement est librement consultable et est remis en mains propres contre signature aux professionnels du marché.

Délibération n° 43/2026 - Adopté à l'unanimité-

3 – Commissions communales et désignation des membres

Conformément à l'article L 2121.-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité de créer des commissions municipales afin d'étudier les dossiers relevant de son domaine, de préparer les dossiers inscrits à l'ordre du jour des conseils municipaux et de formuler des avis ou propositions sans pouvoir décisionnel de principe. Les commissions sont présidées de droit par le Maire.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'instaurer les commissions suivantes et nommer ses membres comme suit :

- CADRE DE VIE : Denise THEBAUD - Alexandre VANHILLE - Claude MOREL

- SÉCURITÉ : Antoine DEVAUCHELLE - Eric LEU - René DAUPHIN- Noël LEFEBVRE

- CHEMINS RURAUX : Antoine DEVAUCHELLE - René DAUPHIN - Jérôme DUPONT - Alexandre VANHILLE

- VIE ASSOCIATIVE : Nathalie GONERA-THEOT - Claude MOREL - Denise THEBAUD - Eric LEU - Aurélien MOUILLARD - Karina HORCHOLLE - René DAUPHIN - Anna BUÉ

- FINANCES : Aurélien MOUILLARD - Eric LEU - René DAUPHIN - Maxime ANTHOENE - OULD Nouara - Sophie BOUCHER - Nathalie GONERA-THEOT- Antoine DEVAUCHELLE

Délib n° 44/2026 - - **Adopté à l'unanimité**

4-- Remboursement de frais de mission et indemnités kilométriques –

Considérant l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mai 2026 fixant une majoration des taux des indemnités kilométriques, il convient d'annuler la délibération 39/2026 et de la remplacer par celle-ci en tenant compte des nouveaux taux comme suit :

Remboursement en € du KM	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 kms à 10000 kms	Après 10 000 kms
Véhicule de 5 CV et moins	0.33	0.41	0.24
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0.42	0.53	0.31
Véhicule de 8 CV et plus	0,46	0.57	0.33

Délib n° 45/2026 – 18 voix pour – 1 abstention -

5 – Encaissement de chèque pour remboursement de sinistres

Monsieur le Maire expose que la Trésorerie nous réclame désormais une délibération du Conseil Municipal afin de pouvoir encaisser les remboursements de sinistre des assurances.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- AUTORISER Monsieur le Maire à encaisser les remboursements de sinistres des assurances GAN et autres. – Délibération n° 46/2026 – 19 POUR

6 – Autorisation de travaux à la maison médicale

Monsieur le Maire informe que le Dr CAZÉ, gérant de la SISA (Maison médicale) sollicite l'autorisation d'engager des travaux pour installation de pompes à chaleur pour l'ensemble de

la maison médicale pour un montant de 38 308.50 €. Le montant des travaux sera pris en charge par la SISA.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal donne son accord de principe pour autoriser le Dr CAZÉ pour engager les travaux.**

7 – Service civique

Monsieur le Maire informe qu'une demande de service civique est en cours, pour une durée de 8 mois, à raison de 24 Heures hebdomadaires.

8 Transfert de pouvoirs de police spéciale à la Com de Com

Monsieur le Maire informe la possibilité de la commune de faire opposition au transfert de police spéciale dans les compétences transférées à la CCTNP en matière de :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Assainissement
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Voirie
- Aménagement de l'espace (PLU ; règlement local de publicité
- Politique de l'Habitat

Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'opposer au transfert de police spéciale à la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie.

9 – Refonte du cimetière en enherbé

Considérant le temps passé par les agents communaux pour le désherbage du Cimetière et la repousse incessante des mauvaises herbes, Monsieur le Maire propose de gazonner une partie du cimetière. - Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20 H 00

Certifié exécutoire
2026

Compte tenu de la réception
Le secrétaire de Séance

Fait à Flesselles, le 30 septembre

Le Maire,
OULD Rayan

